



BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2013-16

ULC-S545-02, deuxième édition de la norme sur les postes de contrôle des systèmes d'alarme incendie résidentiels

Destinataires : Abonnés au service d'accréditation d'UL et d'ULC pour les postes de contrôle des systèmes d'alarme incendie résidentiels conformément à la norme ULC-S545-02 et autres parties intéressées.

- UTOUC – Postes de système d'alarme incendie résidentiel
- UTOU7 - Postes de contrôle et accessoires pour systèmes résidentiels certifiés pour le Canada

Pour faire suite au Bulletin sur les normes ULC 2013-29, le présent bulletin d'accréditation vise à informer les abonnés des Underwriters Laboratories LLC. (UL) et des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) de la possibilité d'utiliser d'autres critères pour les distances d'isolement des postes de contrôle et accessoires pour les systèmes d'alarme incendie résidentiels certifiés pour le Canada.

Actuellement, les postes de contrôle et accessoires pour les systèmes d'alarme incendie résidentiels sont évalués selon les exigences de la norme ULC-S545-02, Deuxième édition de la norme sur les postes de contrôle des systèmes d'alarme incendie résidentiels. Ces inscriptions sont valides et en vigueur.

En fonction de l'autorisation des membres du sous-comité des ULC sur les postes de contrôle pour les réseaux avertisseurs d'incendie (ULC-S500F/SC2) et du groupe de travail des ULC sur les systèmes d'alarme incendie résidentiels (ULC-WG-S540/545), et de la recommandation de Normes ULC, un autre critère d'évaluation de la distance d'isolement est permis conformément aux articles 8.4.2, « Robustesse et intégrité du boîtier » et 8.16, « Distances d'isolement », de la norme ULC-S527-11, Postes de contrôle pour les réseaux avertisseurs d'incendie. Ce critère peut être utilisé au lieu des exigences de l'article 5.19, « Distances d'isolement », de la norme ULC-S545-02, Norme sur les postes de contrôle des systèmes d'alarme incendie résidentiels.

Si les abonnés choisissent de faire évaluer leurs produits en fonction de la norme ULC-S527-11 comme ci-dessus et que le produit passe l'évaluation avec succès, les répertoires de produits seront mis à jour pour tenir compte du nouveau critère d'évaluation.

Le présent bulletin entre en vigueur dès la date de publication. Il s'agit d'une mesure provisoire en vigueur jusqu'à la publication de la troisième édition de la norme ULC-S545.

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-dessus, veuillez communiquer avec M. Gunsimar Paintal, gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC, au numéro 416 288-2217, ou M. Lawrence J. Shudak, ingénieur principal, sûreté et sécurité des personnes, au numéro 1 847 664-2791.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional de la qualité et
responsable du programme de marque ULC

UL LLC.

Lawrence J. Shudak

Ingénieur principal, sûreté et sécurité des personnes

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"